

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 29 JUIN 2007

Les jeunes doivent aussi bénéficier de la reprise!

Créer des places d'apprentissage grâce aux fonds cantonaux pour la formation professionnelle!

Jean Christophe Schwaab, président de la commission de jeunesse de l'USS, secrétaire à la jeunesse du syndicat Unia.

Les syndicats se battent avec énergie pour la création de fonds cantonaux pour la formation professionnelle. Ces fonds permettent de répartir les coûts de la formation des apprentis sur toutes les entreprises moyennant une petite cotisation patronale (JU: 0.05% de la masse salariale) et de soutenir les entreprises formatrices en prenant en charge une partie de ces coûts (p. ex. les frais de cours pour maître d'apprentissage). Ainsi, ces dernières ne sont plus seules à supporter les charges de la formation de la relève. Grâce au fond, les entreprises qui ne se donnent pas la peine de former des apprentis, mais qui profitent des efforts formateurs des autres - qui resquillent, en somme - participent aux coûts de la formation et sont incitées à rejoindre les rangs des entreprises formatrices. Ces fonds permettent aussi de débloquer des moyens pour les projets en faveur de la formation professionnelle, dont nous avons un urgent besoin pour que les jeunes ne soient pas les oubliés de la reprise économique.

Des fonds cantonaux sont nécessaires, notamment parce que de nombreuses branches où l'apprentissage doit être développé ne sont pas assez bien organisées pour mettre sur pieds une solution de branche, en témoigne le faible nombre de fonds de branche au niveau national (9). Dans les branches où il n'y a pas de tradition de formation duale, où les associations patronales sont inexistantes ou faibles, où le partenariat social ne fonctionne pas, il ne peut pas y avoir de fond de branche, car il n'y a personne pour le mettre sur pieds. Par exemple, il n'y a pas de fond de branche pour un apprentissage vital, l'apprentissage de commerce. Des fonds cantonaux sont donc indispensables pour que toutes les entreprises formatrices puissent être soutenues et toutes les entreprises non-formatrices incitées à former.

Les fonds cantonaux pour la formation professionnelle: une success-story

Si nous nous battons pour ces fonds, c'est par ce que ça marche ! Ils essaient dans de nombreux cantons, le mouvement s'est accéléré ces dernières années, ce pourquoi les syndicats ont joué un rôle central. C'est grâce à l'engagement déterminé des syndicats jurassiens que le Jura s'est doté d'un fond cantonal pour la formation professionnelle; c'est toujours grâce à leur engagement déterminé que ce fond a été plébiscité par plus des deux-tiers des électrices et électeurs lors de la votation cantonale du 17 juin dernier. C'est aussi grâce à la ténacité des députées et députés proches des syndicats que la commission du grand conseil zurichois qui traite de la nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle s'est prononcée en faveur d'un tel fond. Si l'on ajoute les efforts des syndicats en faveur de ces fonds à Bâle-Ville ou à Schaffhouse et de la jeunesse socialiste qui vient de lancer une initiative à Saint-Gall, on ne peut être que convaincu que les fonds ne tarderont pas à passer la frontière linguistique. Cela incitera aussi la CDIP à retirer son absurde recommandation contre ces fonds. 5 cantons (FR, GE, NE, VS et JU) ont d'ors et déjà démontré que cette position n'est pas pertinente. Les directrices et directeurs de l'instruction publique doivent prendre conscience que les fonds cantonaux pour la formation professionnelle sont un moyen vraiment efficace pour inciter les entreprises à former. Et, si nous voulons que 95% des jeunes d'une classe d'âge entrent en formation post-obligatoire, il faudra encore et toujours créer des places d'apprentissage. Car la baisse du nombre de jeunes de 16 ans annonce malheureusement une diminution de l'offre en places d'apprentissage, comme l'a montré une étude de l'institut suisse de pédagogie de la formation professionnelle (ISPPF) parue en été 2006. Cette étude tord le cou au préjugé vivace qui veut que la situation sur le marché des places d'apprentissage s'améliore d'elle-même avec l'inversion de la courbe démographique.

La reprise ne profite pas aux jeunes salariées et salariés

La situation est aussi difficile pour ceux qui ont une place d'apprentissage. Le taux d'interruption d'apprentissage dépasse 20% (étude LEVA, canton de Berne 2006 et 2007). Plus de la moitié des jeunes concernés n'a pas de solution, ce qui est une expérience très dure à vivre: Beaucoup consomment alors tabac et analgésiques, souligne l'étude LEVA. La surveillance de l'apprentissage laisse à désirer dans plusieurs cantons (enquête du canton de Genève, 2004). En outre, les conditions de travail et de formation des apprenties et apprentis de plus de 18 ans (la majorité des apprentis) risquent de se dégrader à cause de la libéralisation du travail nocturne et dominical décidée par le parlement l'automne passé. Et si le seco cède aux revendications patronales au sujet de la nouvelle ordonnance de protection des jeunes salariés, ce sont *tous* les apprentis de nombreuses branches qui vont en pâtir. Ainsi, nous nous opposons à ce que les apprentis de la vente ou des technologies de l'alimentation travaillent le dimanche ou la nuit. Cela n'est pas indispensable à leur formation.

Le best-seller des apprentis désormais en italien!

Tous les jours, de nombreux jeunes viennent chercher conseil auprès des syndicats. L'USS a donc remis à jour sa brochure «Je défends mes droits». C'est un véritable *best-seller* tiré à plus de 350'000 exemplaires, qui en est à sa 14ème édition allemande, sa 6^{ème} édition française et –c'est la grande nouveauté- sa première édition en italien. Nous l'avons complété pour qu'elle ne s'adresse

pas uniquement aux apprenties et apprentis, mais à tous les jeunes concernés par la formation et le monde du travail. L'apprentissage n'est en effet pas accessible à tous et bien des jeunes se retrouvent coincés dans des stages ou des solutions transitoires, faute de vraie place de formation. Ils ont eux aussi des droits, qu'ils doivent eux aussi connaître et défendre.

Quant au syndicat Unia (en collaboration avec la caisse de chômage Unia), il explique en détails aux jeunes chômeuses et chômeurs quel sont leurs droits et devoirs dans le petit guide «Jeune chômeur – euse ? Mes droits». Lui aussi est un *best-seller* tiré à 28'000 exemplaires: il a fallu le réimprimer deux mois à peine après sa sortie. Ce petit guide explique aux jeunes étape par étape comment procéder s'ils deviennent chômeurs. La brochure aide à comprendre les grands principes de l'assurance-chômage et de l'aide sociale. La marche à suivre lors des différentes situations professionnelles des jeunes chômeurs (fin de formation professionnelle, fin de l'école obligatoire, avant l'école de recrue, etc.) est expliquée concrètement. Nous y soulignons notamment l'importance de s'inscrire à l'assurance-chômage, ce qu'un jeune sur deux ne fait pas. Ce qui corrige largement les statistiques du chômage des jeunes à la baisse.

Pour commander les brochures:

«Je défends mes droits – jeune, apprentie, apprenti, tes droits de A à Z». D'un prix de 3 francs l'exemplaire (+ frais d'envoi; dès 20 unités, Fr. 2,50 l'exemplaire), cette brochure peut être commandée sur www.jeunesse-syndicale.ch ou à l'USS, Monbijoustrasse 61, case postale, 3000 Berne 23, tél. 031 377 01 01.

«Jeune chômeur-euse? Mes droits.» peut être commandé gratuitement (dans la limite des stocks disponibles) en français, allemand ou italien auprès de jeunesse@unia.ch ou téléchargé en format PDF sous www.unia.ch/jeunesse.